



Clap de fin pour le Tribunal Spécial sur le Liban ou Tribunal Hariri 2/2 : Requiem pour une escroquerie politique, une imposture judiciaire, une forfaiture morale

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 10 décembre 2023

[madaniya.info](#) 8 décembre 2023

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#), [Loi et Justice](#)

Les États-Unis, une justice «à la carte», la France, une suspicion légitime.

La justice pénale internationale, dont l'avènement avait été salué comme annonciateur d'une ère nouvelle est, ainsi, d'emblée, obérée par sa sélectivité et ses immunités, en un mot par sa partialité. Les Etats-Unis, un des tortionnaires majeurs de l'époque contemporaine, le maître d'œuvre des tortures de la base américaine de Guantanamo (Cuba), de Bagram (Afghanistan) et d'Abou Ghraib (Irak), de même qu'Israël, considéré par une fraction importante de l'opinion publique mondiale comme «l'Etat voyou N°1» de la scène internationale, n'ont pas souscrit au traité fondateur de la Cour pénale internationale. Ils disposent de ce fait d'un privilège de juridiction qui leur confère une sorte d'immunité régaliennne les plaçant à l'abri des poursuites, héritage de l'ancien «régime des capitulations» de l'empire ottomane.

«Depuis Nuremberg, les États-Unis ont toujours prôné et construit une justice “à la carte”. Le propos d'une grande limpidité ne provient pas d'un pourfendeur aigri de l'Imperium américain, mû, selon l'expression consacrée, par un «antiaméricanisme primaire», mais d'un journaliste du quotidien français le Monde, quotidien de référence s'il en est. Analysant «La nouvelle victoire américaine à propos de la Cour Pénale Internationale», à la suite de l'adoption de la définition juridique du «crime d'agression», en complément aux crimes de génocide et crimes contre l'humanité, Stéphanie Maupas soutient «Que ce soit pour les crimes nazis, japonais, rwandais ou yougoslaves, Washington est toujours parvenu à imposer sa liste de suspects, quand d'autres étaient soit “oubliés”, soit acquittés(...) «Enjeux clés de cette justice qui menace chefs d'Etat et hauts gradés, les cibles des procureurs successifs ont toujours fait l'objet de tractations», relève-t-elle dans une correspondance de La Haye en date du 27 juillet 2010. La réforme a été adoptée par cent onze états membres, mais la décision de sa mise en œuvre a été repoussée à dans sept ans.

Il en est de même des autres pays du champ occidental. La France, hébergeur du faux témoin syrien Zouheir Siddiq, compte à son actif l'élimination des principaux opposants du tiers monde hostiles à son hégémonie, Félix Mounier (Cameroun-1958), Mehdi Ben Barka (Maroc 1965).

De même que les chefs de file du mouvement indépendantiste Kanak, Jean Marie Tjibaou et Yéwéné Yéwéné, tous deux assassinés en 1989 en Nouvelle Calédonie sur un territoire dont la France a la charge de sa sécurité, ou enfin le chef de l'opposition tchadienne Ibn Omar Mahmat Saleh (2008), arrêté à la suite d'informations émanant des services d'écoute de l'armée française.

Une «suspicion légitime» frappe d'ailleurs la France tant en ce qui concerne le Darfour que le Liban, en raison de son rôle présumé dans l'élimination de l'opposant tchadien et de son activisme à «internationaliser» l'assassinat de Rafic Hariri, un crime relevant en principe du droit pénal libanais.

Le président français de l'époque, Jacques Chirac, un obligé notoire de l'ancien premier ministre libanais, s'est appliqué à porter devant la justice pénale internationale le cas Hariri. La reconnaissance du ventre ne saurait donner lieu à des excès, ni à manipuler de faux témoins. et l'honneur d'un homme ne se lave pas par le recours à des témoins stipendiés.

Les bévues qui ont émaillé la procédure, la partialité du premier enquêteur l'allemand Detlev Mehlis, ont plongé le Tribunal dans un climat de suspicion généralisé tant en ce qui concerne sa fonction première que sa finalité, que le choix de ses officiants. Au terme des premières années de fonctionnement, le TSL a constitué à proprement parler une parodie de justice d'autant plus symptomatique qu'il a constamment écarté de son champ d'investigation, le volet israélien, en opposition avec le principe du débat contradictoire, quand bien même le système des télécommunications libanais s'est avéré être sous contrôle israélien. Cette découverte, qui pourrait avoir de sérieuses implications concernant la détermination des responsabilités, devrait conduire le tribunal à reconsidérer sa position d'autant plus impérativement que la crédibilité des données est désormais frappée de suspicion du fait de la main mise du Mossad sur les communications libanaises. L'enquête internationale dans son ensemble risque ainsi de s'effondrer.

Le tribunal spécial sur le Liban, institué par un accord conclu entre le Liban et les Nations Unies, le 5 juin 2005, confère des privilèges exorbitants à la commission d'enquête de l'ONU en ce qu'elle permet à cette instance d'exercer une tutelle de fait sur les autorités locales libanaises, en l'habilitant à enquêter sur un fait qui ne constitue pas un «crime international» juridiquement parlant. Mais le fait de privilégier le cas du chef du clan saoudo américain au Moyen orient, au détriment d'autres personnalités éminentes de la scène internationale (Benazir Bhutto Pakistan 2007, Salvador Allende Chili 1973, Patrice Lumumba Congo Kinshasa 1961), au détriment des dizaines de personnalités libanaises, au détriment des milliers des victimes civiles de la guerre libanaise, au détriment des dizaines de dirigeants palestiniens et des milliers de civils palestiniens tués par les Israéliens, donne à penser que la coalition occidentale entend placer sur la défensive les principaux contestataires de l'ordre hégémonique américain dans la zone, l'Iran, via le dossier nucléaire, La Syrie et le Hezbollah, via le dossier Hariri, principal pierre d'achoppement à la capitulation déguisée conduite par le président palestinien Mahmoud Abbas.

La sélectivité dans son choix a porté préjudice au Tribunal en ce qu'elle a constitué une négation du principe d'universalité de la justice internationale et fait craindre une instrumentalisation de cette juridiction à des fins politiques au service des desseins du camp occidental.

Le ciblage du monde arabo africain, à l'exclusion de toute autre sphère géopolitique, à la notable exception de l'ex Yougoslavie et du Cambodge, séquelles du bloc communiste,

paraît ressortir d'un projet visant à maintenir sous pression la zone privilégiée d'expansion de la Chine et de la Russie, sur la flanc méridional du camp occidental, en désignant à la vindicte publique leurs traditionnels alliés régionaux, la Syrie, l'Iran et le Soudan.

Plaide en faveur de cette thèse, le choix discriminatoire de traduire devant la justice internationale les assassins de Rafic Hariri et pas ceux de Benazir Bhutto.

La criminalisation du Hezbollah, une guerre de substitution contre l'Iran

La neutralisation d'un important lot d'agents israéliens, particulièrement dans le secteur sensible de la téléphonie cellulaire, dont les relevés fondent l'acte d'accusation, pose le problème de la fiabilité des preuves des enquêteurs internationaux. L'acte d'accusation a été divulgué par anticipation, en Mai 2010, sans que l'autorité compétente se ravise, aux mépris des règles les plus élémentaires de la procédure pénale internationale. Sa teneur a été communiquée officieusement au Hezbollah, non par la voie judiciaire compétente, mais par le propre chef du gouvernement du pays plaignant, et propre fils de la victime, Saad Hariri à Hassan Nasrallah dans une conversation à huis clos dans une démarche qui s'apparente à un marchandage. L'implication de «trois membres indisciplinés» du Hezbollah pour solde de tout compte du contentieux qui oppose sunnites et chiites dans le monde arabe depuis l'invasion américaine de l'Irak, en 2003.

L'offre a été refusée et portée sur la place publique. Quiconque connaît le fonctionnement du Hezbollah à la discipline toute spartiate, le pointage d'un membre "indiscipliné" de ce mouvement constituerait l'aveu d'un dysfonctionnement, d'une absence de contrôle du chef du mouvement sur ses troupes. Pis, elle stigmatiserait le Hezbollah de l'accusation de régicide à l'effet de le marquer du sceau de l'infamie au regard des sunnites, le courant majoritaire de l'Islam dans le monde arabe et musulman, et de plomber du même coup la légendaire réputation du Hezbollah en tant qu'organisation disciplinée exclusivement consacrée à la lutte contre Israël. Une accusation qui constituerait le point de basculement vers une guerre sunnite - chiite sur l'ensemble du monde arabe, particulièrement au Liban et les monarchies du golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït) où résident de fortes minorités chiites. L'un des principaux inculpés, Jamil Sayyed, accusera publiquement à sa libération le tribunal de lui avoir demandé de se désigner comme «bouc émissaire» afin de conclure l'instruction et de clore le dossier. Un scénario identique semble se reproduire à l'encontre du Hezbollah.

Depuis L'assassinat de Rafic Hariri, le mouvement chiite fait l'objet d'une vive pression visant à le marginaliser, à défaut de le délégitimer.

Initiée par l'interdiction en France de sa chaîne de télévision «Al Manar», en 2004, la pression s'est poursuivie par une vaine tentative de le désarmer, dans la foulée du coup de massue israélien, en 2006. Elle s'est poursuivie dans la foulée de la neutralisation du camp palestinien de Nahr el Bared, en 2007, avec, l'assassinat à Damas, en février 2008, de son chef militaire Imad Moughniyeh, elle-même suivie d'une épreuve de force avec ses adversaires de la coalition occidentale visant à neutraliser son réseau autonome de transmission, en mai 2008.

Le tout couplé par des actions hostiles en direction de son protecteur, la Syrie, matérialisée par le bombardement d'un site nucléaire en novembre 2007, et l'assassinat de l'interface syrien du Hezbollah libanais, le Général Mohamad Souleymane, tué depuis un yacht, dans

son chalet du bord de mer, à Tartous, (Syrie), en Août 2008.

Projet d'enfumage médiatique et de brouillage diplomatique visant à gommer l'implication du Clan Hariri dans l'exacerbation du courant intégriste sunnite dans les camps palestiniens du Liban, la neutralisation de Nahr el Bared s'est soldée par un lourd bilan, malgré l'appui logistique de l'armée syrienne à l'armée libanaise. 143 personnes (76 militaires libanais, 50 insurgés, 17 civils palestiniens) ont péri au cours des 32 jours d'affrontement qui se sont déroulés dans ce camp palestinien du Nord Liban, en Mai Juin 2007 dans une opération de diversion, visant à neutraliser les effets de la défaite israélienne de juillet 2006 et à mobiliser le camp sunnite face au Hezbollah. La reddition du camp signera la victoire morale du président Emile Lahoud, fondateur de la nouvelle doctrine militaire libanaise de la stratégie de la riposte, mis à l'index par les occidentaux qui cherchaient à le déstabiliser depuis l'assassinat de Rafic Hariri.

Une ténébreuse affaire à tous égards que l'attaque du camp palestinien de Nahr el Bared dans la mesure où celui qui a été célébré comme le héros de la bataille, le Colonel Mansour Diab, blessé au combat, s'est révélé être un agent israélien. Ancien directeur de l'école des forces spéciales et des commandos de marines, a-t-il favorisé dans l'exercice de ses fonctions durant la période de son mandat, le transbordement du matériel d'espionnage et de sabotage israélien? L'exfiltration d'agents démasqués? L'infiltration d'agents opérationnels du Mossad pour des opérations coup de poing? Sa bravoure au combat était-elle destinée à brouiller les pistes sur sa connivence israélienne, en anéantissant à Nahr el Bared les preuves de la collusion du clan Hariri avec l'intégrisme sunnite djihadiste?

Autant de questions légitimes qui rejoignent d'autres questions demeurées, elles, sans réponse concernant les connexions sulfureuses de Gébrane Tuéni, le comportement faussement désinvolte de Marwane Hamadé sur lequel il ne s'est jamais expliqué, de même qu'Elias el Murr, Monsieur gendre de la présidence libanaise, du temps de la mise en quarantaine de son beau père, le président Emile Lahoud, avant son spectaculaire retournement en faveur du clan Hariri, sans oublier l'omission intrigante du champ des investigations des deux personnalités particulièrement averties de la scène libanaise:

le transfuge syrien Abdel Halim Khaddam, ancien vice président de la République, proconsul syrien au Liban pendant trente ans, en charge de la gestion de l'affairisme syro-haririen, dont le laxisme en faveur de son coreligionnaire sunnite, le milliardaire libano saoudien, pourrait avoir permis, en connexion avec l'intégrisme activiste de la mouvance wahhabite, le grenouillage du marigot libanais et son noyautage par les taupes israéliennes, ainsi que Johnny Abdo, homme de l'ombre par excellence, témoin muet des opérations clandestines de ses deux poulains politiques, le président éphémère du Liban, Bachir Gemayel et le premier ministre Rafic Hariri, tous deux tués dans un attentat, le chrétien en 1982 et le sunnite en 2005, signe patent de l'échec de cet homme du renseignement au rôle occulte, interface libanais des services occidentaux.

Concentré de toutes les turpitudes occidentales et saoudiennes, le groupe Fatah al Islam compte parmi ses fondateurs, le cheikh Naji Kanaan, issu de la mouvance des Frères musulmans. Il a été incarcéré une dizaine d'années dans les geôles syriennes (jusqu'en 2000) pour «activisme religieux antinational».

Il sera par la suite responsable de la mobilisation sunnite pour «le Courant du Futur», la formation du premier ministre Saad Hariri, chargé des questions militaires et sécuritaires auprès du Colonel Ahmad al Khatib, ancien officier dissident libanais, fondateur de «l'armée

du Liban arabe», durant la guerre civile libanaise (1975-1990). Chef du Mouvement de l'unification islamiste (MUI), implanté dans la région de Tripoli au milieu des années 1980, le groupe avait recruté nombre d'activistes saoudiens, yéménites salafistes, placés sous le commandement opérationnel au Nord Liban de Chaker al-Absi, ancien colonel de l'armée de l'air jordanienne. Rallié aux troupes islamistes, Chaker Absi sera désigné comme adjoint de Abdel Moussab al-Zarkaoui en Afghanistan, puis en Irak. Le groupe passe pour avoir bénéficié des largesses financières du prince saoudien Bandar Ben Sultan qui aurait financé, deux mois avant les affrontements de Nahr el Bared, les organisations «humanitaires et religieuses» sunnites opérant dans camps palestiniens du Liban en vue de faire pièce à l'expansion du chiisme au Liban et à contenir le Hezbollah. La dénomination «Fatah al Islam» n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard, mais choisie à dessein en vue de brouiller les pistes du fait de la conjonction du terme Fatah, qui renvoie au mouvement palestinien, et Islam, qui renvoie plutôt à Al-Qaida.

Hasard ou préméditation? Quoiqu'il en soit, force est de relever l'élimination opportune d'un dirigeant présumé du Fatah al Islam, Abdoul Rahman Awad, tué lors d'une fusillade samedi 14 Août à Chtaura, près de la frontière syrienne, dans la foulée des révélations de Hassan Nasrallah sur une possible implication d'Israël dans l'assassinat de Rafic Hariri.

Principale formation politico-militaire libanaise, dont le démantèlement est réclamé les États-Unis, le Hezbollah dispose d'une représentation parlementaire sans commune mesure avec l'importance numérique de la communauté chiite, sans commune mesure avec sa contribution à la libération du territoire national, sans commune mesure avec son prestige régional, sans commune mesure avec l'adhésion populaire dont il jouit sans chercher à en tirer avantage.

Tant au niveau de la démocratie numérique que de la démocratie patriotique, la place qu'occupe le Hezbollah est une place de choix. Un positionnement incontournable.

Les États-Unis ont débloqué, en trois ans, depuis 2006, de l'aveu même des responsables américains, à travers l'USAID et la Middle East Partnership Initiative (MEPI), plus de 500 millions de dollars, pour neutraliser le Hezbollah, la plus importante formation paramilitaire du tiers monde, arrosant près de sept cents personnalités et institutions libanaises d'une pluie de dollars «pour créer des alternatives à l'extrémisme et réduire l'influence du Hezbollah dans la jeunesse».

A cette somme s'est superposé le financement de la campagne électorale de la coalition gouvernementale aux élections de juin 2009, de l'ordre de 780 millions de dollars, soit un total de 1,2 milliards de dollars en trois ans, à raison de 400 millions de dollars par an. En vain. Le Hezbollah est sorti victorieux de la totalité des épreuves de force qu'il a dû affronter, conférant une confortable marge de manœuvre diplomatique à ses protecteurs, l'Iran et la Syrie.

Infligeant deux revers militaires à Israël, la 7ème puissance atomique de la planète, le Hezbollah a bouleversé l'équation régionale avec infiniment moins de moyens qu'Oussama Ben Laden en Afghanistan (50.000 combattants arabo afghans et 20 milliards de dollars), développant, de l'aveu même d'un expert occidental, une version «basse technologie» de la furtivité, s'imposant comme un interlocuteur pivot de la scène libanaise.

Israël a annoncé le 29 juillet, que le principal accusé du meurtre de Rafic Hariri, n'est autre que Moustapha Badreddine, beau frère de Imad Moughnieh, qui lui a succédé à la tête de la

branche militaire du Hezbollah. Israël n'a fait l'objet d'aucune mesure d'instruction durant cette enquête et n'a donc pas théoriquement accès aux pièces du dossier. Sauf à accréditer l'idée d'une connivence avec le tribunal spécial, la diffusion de cette information à la veille d'un sommet tripartite à Beyrouth entre l'Arabie saoudite, la Syrie et le Liban destiné à calmer le jeu pourrait relever de la manipulation et de la provocation.

Fait sans précédent dans les annales de l'humanité, le tribunal est financé à parité par le plaignant, le coupable désigné par avance par un pays partie prenante au conflit libanais, Israël, mais curieusement soustrait à l'enquête, l'innocent sommé de prouver son innocence et non le procureur de prouver sa culpabilité.

Déjouant les pronostics, jouant de l'effet de surprise, Hassan Nasrallah, s'est dégagé du nœud coulant que les pays occidentaux lui glissaient autour du cou en vue de son étranglement en dévoilant, le 9 Août 2010, une série de documents sonores et visuels mettant en cause d'agents libanais à la solde des israéliens dont l'un se trouvait sur les lieux de l'attentat anti-Hariri la veille de l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais.

En application de la théorie de la dissension sociale, un autre, Ahmad Nasrallah, un homonyme du dignitaire religieux, a avoué avoir jeté la suspicion entre le clan Hariri et le Hezbollah dès 1993, en avisant la famille du nouveau premier ministre du Liban des préparatifs d'attentat ourdis contre lui par le mouvement chiite. L'homme, convaincu de collaboration avec Israël, a été incarcéré en 1996, et, curieusement élargi par le gouvernement Hariri, en février 2000, quelques mois avant la libération du sud Liban par le Hezbollah.

Le Clan Hariri ne s'est jamais expliqué sur les motifs de la remise en liberté de cet agent israélien qui vit désormais en Israël où il serait chargé du recrutement de nouveaux collaborateurs pour le compte de l'État hébreu.

La présence dans la zone de l'Hôtel Saint Georges d'un agent israélien, un officier de l'armée libanaise à la retraite, en repérage sur les lieux du crime la veille de l'attentat, Ghassane Gerges El Jed, ancien chef d'état major adjoint, en fuite, du fait du comportement dilatoire du pouvoir politique, pose le problème du laxisme du camp pro occidental au Liban dans la traque des preuves de l'assassinat de Rafic Hariri et la chasse aux espions israéliens.

La cause de la justice internationale est-elle servie par une falsification permanente des preuves? par une violation permanente des lois du pays hôte en ce que le Tribunal a été institué au mépris des procédures constitutionnelles du Liban sans approbation du Président de la république, seule autorité habilitée à ratifier les conventions internationales, sans approbation du conseil des ministres, ni ratification par le parlement?

Dans la perspective du retrait américain d'Afghanistan et d'Irak, alors que leurs propres alliés se retournent contre eux comme ce fut le cas avec l'assassinat de leur ambassadeur en Libye Christopher Warren (septembre 2012), la cause de la justice internationale est-elle servie par un dévoiement de sa fonction? Par son instrumentalisation en guerre de substitution de basse intensité contre l'Iran, la Syrie et le Hezbollah, c'est-à-dire le dernier carré des récalcitrants à l'ordre hégémonique israélo-américain ?

Le Tribunal Spécial sur le Liban a fonctionné pendant treize ans, enrichissant considérablement une pléthore de bureaucrates en ponctionnant le contribuable libanais de

près d'un milliard de dollars, alors que le pays est au bord de l'apoplexie financière.

Son objectif sous-jacent, la décapitation de la Syrie et du Hezbollah- a provoqué un effet inverse.

Le chef de la formation paramilitaire chiite, Hassan Nasrallah a depuis lors été promu grand décideur régional par ses exploits militaires, et le président syrien Bachar Al Assad, activement courtisé par son ennemi juré le président turc Recep Tayyip Erdogan, jadis fer de lance de la déstabilisation de la Syrie.

Pis, par un retentissant effet boomerang, les deux présidents post gaullistes de France, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, seront condamnés par la justice de leur pays pour des affaires en rapport avec l'argent illicite. Et, cerise sur la gâteau, l'héritier problématique d'une dynastie éphémère, Saad Hariri, sera évincé du pouvoir au Liban par ses propres parrains, discréditant durablement et la justice internationale et le rôle prescripteur de l'Occident.

Gageons que la France qui a intenté une action en justice contre un des deux vice présidents de la République syrienne, Rifa'at Al Assad, pour «enrichissement sans cause», engagera une nouvelle action judiciaire contre cette fois le fils du 2^{me} vice président de la République syrienne, Jamal Khaddam, en vue de la «restitution de l'indu» des ponctions prélevées par l'héritier parasite sur la circulation fiduciaire libanaise, en vue de rembourser au Liban les frais de fonctionnement du Tribunal Spécial sur le Liban, ou Tribunal Hariri, qui a coûté au budget libanais, la bagatelle d'un milliard de dollar. Du fait de la France et de la délirante théorie de son ancien ambassadeur à Beyrouth, Bernard Emié, sur la «responsabilité implicite de la Syrie et du Hezbollah» dans l'assassinat du milliardaire libano-saoudien.

POUR ALLER PLUS LOIN SUR CE THÈME, CF CES DEUX LIENS

- Confessions de Zouheir Siddiq, faux témoin repent du procès Hariri : <https://www.madaniya.info/2022/12/07/zouheir-siddiq-les-confessions-dun-faux-temoin-repent-du-proces-hariri/>
- Le Tribunal Spécial sur le Liban à l'épreuve de la guerre de l'ombre : <https://www.renenaba.com/le-tribunal-special-sur-le-liban-a-lepreuve-de-la-guerre-de-lombre/>
- Saad Hariri: La fin sans gloire d'un héritier problématique d'une dynastie éphémère : <https://www.madaniya.info/2022/01/31/liban-saad-hariri-la-fin-sans-gloire-dun-héritier-problematique-dune-dynastie-ephemere/>
- Pour le locuteur arabophone, [la version du quotidien libanais Al Akhbar](#)

La source originale de cet article est [madaniya.info](https://www.madaniya.info)

Copyright © [René Naba](#), [madaniya.info](https://www.madaniya.info), 2023

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bognoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXI^{ème} siècle (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca